# **LE CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020**

# **QUIMPER-COMMUNAUTE**

# Territoire Prioritaire de Kermoysan





























La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n° 2014-173 du 21 février 2014, a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville. Les contrats 2014-2020 en sont le cadre d'action.

Pour la communauté d'agglomération de Quimper Communauté, l'Etat a retenu en juin 2014 le quartier de Kermoysan comme territoire prioritaire de la politique de la ville.

Dans le prolongement du premier projet de rénovation urbaine soutenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le quartier a aussi été retenu par le conseil d'administration de l'ANRU le 21 avril 2015 dans la liste des sites d'intérêt régional pour le nouveau programme national de renouvellement urbain.

# **SOMMAIRE**

|         | INTRODUCTIONP. 4  |  |  |  |
|---------|---|--|--|--|
| 1       | DDECENTATION DI L'ERRITOIRE   |  |  |  |
| 1       | PRESENTATION DU TERRITOIRE  |  |  |  |
| 1.1     | L'AGGLOMERATION   |  |  |  |
| 1.2     | LE TERRITOIRE PRIORITAIRE, KERMOYSAN  |  |  |  |
|         | P.8   |  |  |  |
| 2 L     | ES ORIECTIES GENERALIY ET ORERATIONNELS DAR RULERS                            |  |  |  |
| 2       | ES OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS PAR PILIERS                            |  |  |  |
| 2.1     | PILIER 1 : LA COHESION SOCIALE  |  |  |  |
| 2.1.1   | L'ACCES AUX DROITS P.11   |  |  |  |
| 2.1.2   | L'EDUCATION   |  |  |  |
| 2.1.3   | LE VIEILLISSEMENT   |  |  |  |
| 2.1.4   | LA SANTE  |  |  |  |
| 2.1.5   | L'ISOLEMENT   |  |  |  |
| 2.1.6   | LE SPORT ET LA CULTURE  |  |  |  |
| 2.1.7   | LA VIE ASSOCIATIVE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS                          |  |  |  |
| 2.1.8   | LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE                   |  |  |  |
|         | P.19  |  |  |  |
| 2.2     | PILIER 2: LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN                         |  |  |  |
| 2.2.1   | QUEL SCENARIO POUR LE NPRU ?  |  |  |  |
| 2.2.2   | LES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PROJET  |  |  |  |
| 2.2.3   | LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE   |  |  |  |
|         |   |  |  |  |
| 2.3     | PILIER 3: LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI                             |  |  |  |
| 2.3.1   | FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LE QUARTIERP.34      |  |  |  |
| 2.3.2   | FACILITER L'ACCES AU SERVICE DE L'EMPLOI POUR LES PUBLICS                     |  |  |  |
| 2.3.3   | GARANTIR LA MOBILISATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN FAVEUR DES PUBLICSP.35 |  |  |  |
| 2.3.4   | PERMETTRE L'ELEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE FORMATIONP.35          |  |  |  |
|         |   |  |  |  |
| 3       | LA GOUVERNANCE DU CONTRAT   |  |  |  |
| 3.1     | LE COMITE DE PILOTAGEP.37   |  |  |  |
| 3.2     | LE COMITE TECHNIQUE   |  |  |  |
| 3.3     | LES GROUPES THEMATIQUES   |  |  |  |
| 3.4     | LE CONSEIL CITOYENP.39  |  |  |  |
| 3.5     | L'INGENIERIE  |  |  |  |
| 3.6     | L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES  |  |  |  |
|         |   |  |  |  |
| • LES S | SIGNATAIRESP.41   |  |  |  |
| ANNEXES |   |  |  |  |
| 1       | Violution 2005 - 2014   |  |  |  |
| 1 - « E | volution 2006 – 2014 »  |  |  |  |
| 2 - Au  | tres  |  |  |  |

## **INTRODUCTION**

Au regard des critères nationaux déterminés par l'Etat, le quartier de Kermoysan a été retenu comme seul quartier prioritaire pour la communauté d'agglomération quimpéroise. Le quartier a été créé dans le cadre des zones urbaines prioritaire (ZUP) des années 1960-1970 avec son uniformité architecturale et sa concentration de logements sociaux. Son histoire s'inscrit dans une évolution qui s'observe à l'échelle nationale au regard de la dégradation de sa forme urbaine et de la concentration de populations précaires. Pour pallier cela, a été mis en place des politiques spécifiques qui se sont déclinées dans le quartier:

1981: La désignation en Zone d'Education Prioritaire (ZEP);

**1990**: La mise en place d'une convention de quartier;

1994 : La signature d'un Contrat de Ville qui désigne le territoire comme un

quartier prioritaire;

1996 : La dénomination en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ;

2000 : La signature d'un second Contrat de Ville ;

2005 : Projet de Rénovation Urbaine ;

2006 – 2014 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le développement d'un territoire solidaire a toujours été au cœur de la réflexion et de l'action. La contractualisation a été perçue comme une des formes de reconnaissance d'un projet pertinent, nourri de priorités à faire valoir dans un cadre concerté.

Si ces dispositifs ont eu des retombées positives pour le quartier tant au niveau de sa morphologie urbaine que de la situation sociale, l'importance de la pauvreté et le projet de rénovation urbaine à compléter nécessitent de poursuivre l'attention portée à ce quartier.

Le partenariat de ce nouveau contrat de ville 2015-2020 associant l'Etat, la Communauté d'Agglomération, la ville de Quimper, le Conseil Départemental, la Région, la Caisse d'Allocations Familiales(CAF), l'OPAC de Cornouaille et la Caisse des Dépôts offre une perspective d'intervention commune renforcée sur le territoire, s'appuyant sur les domaines de compétences et capacités d'intervention de chacun.

Pour la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Finistère, la politique de la ville trouve sa transcription à travers les deux contrats : contrat, Europe/Région/pays de Cornouaille pour la région et le contrat de territoire pour le département.

Dans le cadre du contrat de pays, les crédits régionaux pourront être mobilisés sur les enjeux de renouvellement urbain et d'habitat de même que les fonds FEDER territorialisés à travers l'Investissement Territorial Intégré (ITI) pays de Cornouaille qui permet de financer les travaux de réhabilitation thermique des logements sociaux, les mobilités et le développement des usages numériques.

L'implication renforcée des habitant(e)s dans la mise en œuvre de ce contrat de ville se concrétise par un élément nouveau : la mise en place d'un conseil citoyen.

Pour la préparation du contrat un diagnostic partagé a été réalisé. Il a été élaboré en s'appuyant sur l'observatoire social et urbain (outil mis en oeuvre par les partenaires du contrat de ville au début des années 2000).

# CE TRAVAIL A SERVI DE BASE POUR CONSTRUIRE LE CONTRAT AU REGARD DES TROIS PILIERS DETERMINES NATIONALEMENT :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement économique et l'emploi.

# LES ENJEUX TRANSVERSAUX COMPLETENT L'ECRITURE DE CE CONTRAT :

- L'égalité femme-homme ;
- La jeunesse ;
- L'observation des discriminations ont été aussi pris en compte.

Les principes de gouvernance précisent le fonctionnement de ce nouveau contrat.

#### 1- PRESENTATION DU TERRITOIRE

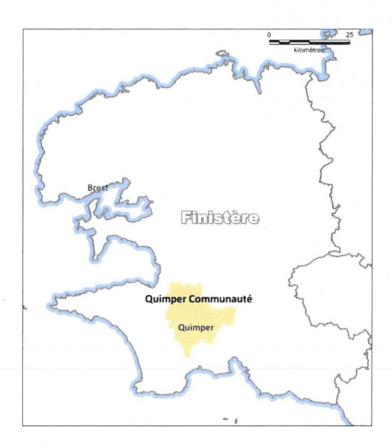
#### LE DIAGNOSTIC PARTAGE

Depuis 2001, dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 puis à travers le CUCS jusqu'en 2014, les partenaires de la politique de la ville se sont associés pour construire et disposer d'un observatoire social et urbain. Le développement et l'actualisation annuelle de cet outil permettent de disposer de données fines et renouvelées. Cet outil s'appuie sur le principe de l'analyse partagée qui permet de croiser les données chiffrées avec le point de vue et la connaissance des acteurs du territoire (professionnels, habitants,...).

Dans la perspective du nouveau contrat de ville le diagnostic du territoire a été construit en 2014 au regard des trois piliers et des trois axes transversaux du contrat (document en annexe).

Ce document a permis d'échanger avec des groupes d'habitants et a servi de base pour le travail thématique de construction du nouveau contrat.

#### 1.1 - L'AGGLOMERATION



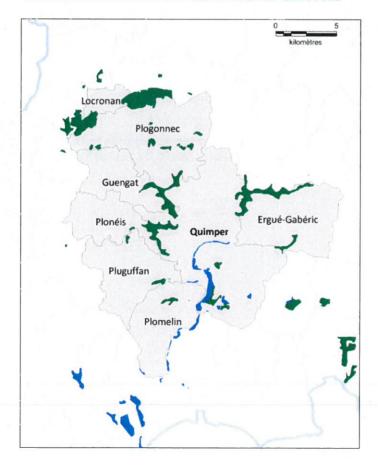
#### PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION DE QUIMPER

La Communauté de Communes a été créée en décembre 1993. Elle regroupait quatre communes. Le 23 décembre 1996, elle connait un élargissement avec le rattachement des communes de Pluguffan, de Plomelin et de Plonéis. Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, elle se transforme en Communauté d'Agglomération. Elle connaitra sa dernière extension le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec l'adhésion de la commune de Locronan.

Cette deuxième structure intercommunale la plus peuplée du Finistère est également un pôle urbain majeur du Pays de Cornouaille y compris sur le plan économique. Siège de la Préfecture, elle est également celui des principales administrations, le Conseil départemental et de nombreux partenaires particulièrement actifs œuvrant sur le champ du développement avec lesquels elle entretient une relation de proximité.

Disposant de services mutualisés entre la ville centre et la Communauté d'Agglomération, le développement de ses compétences s'est réalisé aisément et consensuellement. Après l'adoption de la compétence « jeunesse » en janvier 2011, elle s'est vue confier en janvier 2012 la délégation des aides à la pierre. Enfin, elle a étendu sa compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en matière d'eau potable. Aujourd'hui, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville et son pilotage sont positionnés à l'échelle de l'agglomération.

#### LA SITUATION DE LA COMMUNE CENTRE





dans l'unité unité urbaine hors unité urbaine

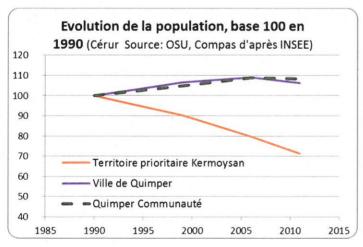
Avec une population légale INSEE 2011 de 66 826 habitant(e)s, Quimper, véritable capitale de la Cornouaille, correspond à une typologie tout à fait spécifique. En effet, et outre le fait qu'elle est issue de la fusion en 1960 de 4 communes, dont elle garde la mémoire par l'appellation des quartiers du même nom, elle concentre à elle seule plus de 73% de la population de l'agglomération, plus de 91% habitent sur une des 4 communes de l'unité urbaine. Comme d'autres villes centres, elle a vu sur la dernière période sa population baisser au profit de sa périphérie. Le quartier prioritaire de Kermoysan occupe dans cette évolution une place particulière. Il est le quartier qui enregistre la baisse de population la plus forte (plus de 1 000 habitants perdus en 10 ans). Outre la diminution générale de la taille des ménages, présents à Kermoysan comme ailleurs sur le territoire, le phénomène s'est vu renforcé par l'opération de renouvellement urbain (dont les recompositions ne sont pas encore achevées).

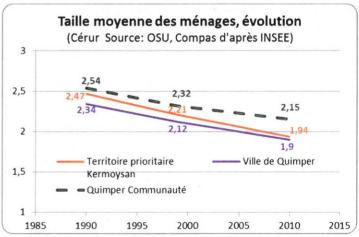
Par sa situation de ville centre, Quimper perdure à être attractive en matière de réponse sociale, de par la concentration des services et des activités.

#### 1.2 - LE TERRITOIRE PRIORITAIRE : KERMOYSAN

#### UNE DIMINUTION DE POPULATION QUI SE POURSUIT

Le quartier de Kermoysan compte 4 209 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il a perdu 390 habitants depuis 2006, soit 10% de sa population d'alors. Depuis 1990, le quartier a perdu 28,5% de sa population alors que la ville de Quimper ainsi que Quimper Communauté enregistrent des soldes de population positifs (respectivement +6,4% et +8,4%).

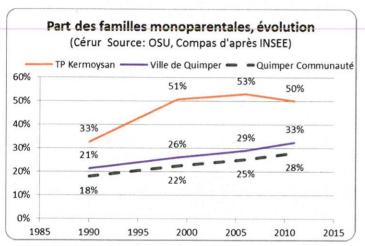


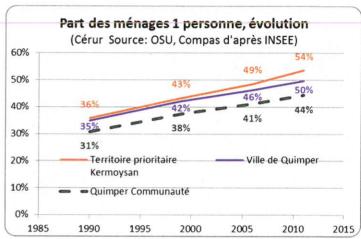


Les ménages présents sur le quartier de Kermoysan sont en moyenne plus grands que ceux de l'ensemble de la ville de Quimper. La taille des ménages tend à se réduire quelle que soit l'échelle observée. A Kermoysan, on compte 1,94 personne par ménages en 2010. Cette donnée tend à se rapprocher de celle de Quimper (1,90).

# UNE DIMINUTION DES FAMILLES MONOPARENTALES MAIS UN ACCROISSEMENT DES MENAGES ISOLES

A Kermoysan, l'effectif des familles monoparentales est passé de 459 en 2006 à 353 en 2011. La part de ces familles (parmi les familles avec enfants, compris enfants de 25 ans ou plus) est en diminution depuis 2006. Cette part reste néanmoins très supérieure à celle constatée pour la ville de Quimper : elle est de 50% sur le quartier de Kermoysan, contre 33% sur la ville de Quimper et 28% sur Quimper Communauté.

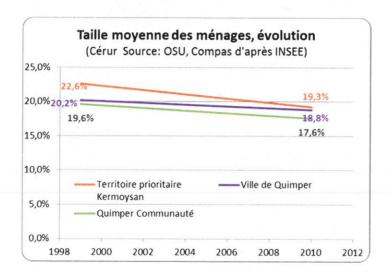




La part des ménages composés d'une personne seule a augmenter sur le quartier. Bien qu'une augmentation du poids de ces ménages soit aussi constatée sur Quimper et sur la communauté d'Agglomération, cette augmentation est plus prononcée sur le quartier de Kermoysan.

#### • UNE POPULATION PLUTOT JEUNE MAIS UN ACCROISSEMENT DU VIEILLISSEMENT

En 1999, la population des 11-24 ans représentait 22,6% de la population du quartier de Kermoysan. En 2010 cette proportion tombe à 19,3%, se rapprochant ainsi du chiffre observé sur l'ensemble de Quimper (18,8%).



En 2010, la population des 60 ans et plus représente 16,5% de la population du quartier de Kermoysan, bien en deçà du chiffre de 23,5% observé sur Quimper. L'indice d'évolution des générations (ratio 60-74 ans/75 ans et plus) donne une idée du vieillissement à venir. Sur le quartier de Kermoysan cet indice est de 1,94, bien supérieur à celui de Quimper (1,33) et de Quimper Communauté (1,52). Malgré sa jeunesse relative, le quartier devrait connaître dans les années à venir un fort accroissement de sa population âgée.

# UN TAUX D'ACTIVITE EN BAISSE, DES ECARTS DE REVENUS QUI S'ACCENTUENT

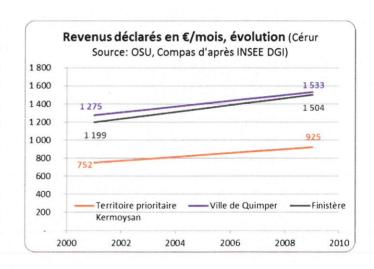
Sur le quartier de Kermoysan, le taux d'activité des 25-54 ans passe de 85, 5% en 1999 à 82,4% en 2010. Cette tendance est à l'opposé de celle observée sur l'ensemble de la ville de Quimper où le taux d'activité connaît une progression, passant de 90 à 91,2% sur cette même période. Le secteur Place d'Ecosse – Rue du Limousin reste particulièrement touché avec un taux d'activité de 78.3% en 2010 (contre 81.7% en 1999).

Entre 1999 et 2010, le taux d'activité des femmes est passé de 80,7% à 77,6% alors qu'il continué à progresser sur le reste de la ville (88,5% en 2010). Celui des hommes a aussi baissé passant de 91,3% à 86,9 % alors qu'il est resté constant sur l'ensemble de la ville (93,9%).

Sur le quartier de Kermoysan, le niveau de vie médian s'élève à 1 109 € /mois/ménage en 2009, soit un montant 30% inférieur à celui observé sur l'ensemble de Quimper (1587 €/mois). Le taux de pauvreté (seuil de pauvreté 60% du revenu médian national en 2009 : 954€) est de 34% sur Kermoysan, contre 12% pour la commune de Quimper. Le quartier regroupe 19% des ménages de la commune sous le seuil de pauvreté.

En ce qui concerne les revenus déclarés, l'écart se creuse entre le quartier de Kermoysan et l'ensemble de Quimper. Les revenus médians déclarés passent de 752 € en 2001 à 925 €/mois en 2009, soit une augmentation de 174 €. L'augmentation est de +258 € sur l'ensemble de Quimper (1275 € en 2001, 1533 € en 2009).

La part des prestations représente 11,8% des revenus en 2009 sur le quartier de Kermoysan (estimation Compas), contre 5,6% sur l'ensemble de Quimper et 5,8% pour le Finistère.



# 2 - LES OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS PAR PILIER

Au regard de la situation sociale du quartier qui en fait un territoire retenu dans les priorités de l'Etat pour la nouvelle politique de la ville, les objectifs sont à la fois d'ordre social et de poursuite de la transformation urbaine du quartier dans le prolongement de l'ANRU 1.

Les enjeux consistent à renforcer la cohésion sociale en atténuant la pauvreté, en soutenant la formation initiale et continue, en contribuant à l'emploi, et en améliorant le vivre ensemble. Il convient également de poursuivre la rénovation urbaine pour développer la mixité sociale et d'activité sur le quartier permettant de renforcer l'image et la dynamique du territoire dans l'agglomération.

## 2.1 - PILIER 1 : LA COHESION SOCIALE

L'évolution du quartier est importante. Plusieurs facteurs expliquent cette transformation. En effet elle est due pour une part à l'action volontariste des partenaires dans la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (amélioration de la forme urbaine, diminution du nombre de logements, (démolition de 362 logements et reconstruction d'une centaine de logements). La baisse de la population est significative : elle trouve son origine dans cette diminution du nombre de logement et dans la dynamique démographique générale de la baisse de la taille des ménages. Au-delà de cet effet de nombre, le quartier concentre des situations de pauvreté et d'isolement qui nécessitent une attention particulière au domaine de la cohésion sociale.

## 2.1.1 - L'ACCES AUX DROITS :

## • DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS PAR LA PRESENCE DES INSTITUTIONS :

Face à la situation de pauvreté des habitant(e)s, la question de l'accès aux droits est prioritaire. L'ouverture de la maison des services publics au centre du quartier est un atout pour renforcer la réponse à cette préoccupation par la présence des diverses institutions et associations à vocation sociale, ce partenariat est valorisé au travers de différents protocoles.

#### • PREVENIR LA FRACTURE NUMERIQUE :

De plus en plus de démarches sont à réaliser sur des supports informatiques (internet, bornes..). La question de l'accessibilité et de la maîtrise de ces outils se pose pour un certain nombre de personnes.

# • POURSUIVRE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE :

Une mauvaise maîtrise de la langue française est un frein pour l'accès aux droits. Cette question se pose notamment pour une partie de la population immigrée ou étrangère qui représente une proportion non négligeable des habitants du quartier.

#### 2.1.2 - L'EDUCATION

Le quartier qui s'est longtemps caractérisé par la jeunesse de sa population a connu une évolution. Depuis 1999 la population totale du quartier a baissé de 20% et pour les moins de 18 ans de de près de 30%. Toutefois ils représentent encore 24% de la population du quartier alors que sur la ville leur part est de 19%. Parmi les ménages la part des familles monoparentales a diminué par rapport à 1999. Elles passent de 20,6% des ménages à 15,3%, toutefois cette proportion est importante au regard de la moyenne quimpéroise Au regard d'un indice de vulnérabilité sur le plan socio-éducatif près de 350 enfants mineurs sont considérés vulnérable soit 35% des enfants du quartier prioritaire contre 7,3% pour l'ensemble de la ville (chiffre 2010). Diagnostic . Pour le domaine de la formation 100 jeunes de 17-24 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme, soit 45% des jeunes non scolarisés.

Les enjeux d'éducation, de formation et de parentalité sont donc importants pour le territoire.

Le secteur de la petite enfance est porté par la Ville, accompagnée notamment par la CAF. Ainsi, le pôle enfance, structure municipale, a été implanté dans ce quartier dans le cadre de la rénovation urbaine. L'objectif était double : offrir une offre de service directement accessible sur le quartier et faire venir d'autres populations. L'accessibilité financière du service, aux populations précarisées est également un enjeu, tout comme l'accessibilité relative aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Départemental est également impliqué à travers ses propres actions ou des actions partenariales.

En 2015, le Réseau de Réussite Scolaire de l'Education Nationale va évoluer en Réseau d'Education Prioritaire (REP). Il est composé de quatre écoles et un collège.

Le préfet du Finistère, délégué départemental de l'Agence de Cohésion Sociale, avec l'appui du directeur départemental de la Cohésion Sociale, délégué adjoint, accompagne le dispositif de Réussite Educative et les activités péri et extra scolaires.

La ville ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs du quartier sont fortement impliqués, chacun en fonction de ses compétences dans ces écoles.

La Ville met à disposition des locaux et des personnels municipaux nécessaires au bon fonctionnement des structures (agents de service, animateurs et ATSEM).

Des règles de gestion spécifiques sont appliquées : taux d'encadrement adaptés aux spécificités des publics accueillis, attention particulière portée aux compétences et qualifications des professionnels, moyens supplémentaires. En outre, la Ville propose spécifiquement aux élèves des écoles primaires du territoire prioritaire un dispositif d'Accompagnement Post Scolaire (APS).

L'aire de recrutement du collège concerne les quartiers et communes voisines ce qui favorise une mixité sociale.

#### • LA PETITE ENFANCE

Maintenir un niveau de service qualitatif et quantitatif (nombre de places d'accueil) :

Le Département ainsi que la Ville et la CAF, ont une présence affirmée sur le territoire.

La prise en charge des enfants de 2 à 4 ans, une réflexion à mener entre partenaires :

Par exemple quelle organisation du continuum entre le temps de la petite enfance et celui de l'enfance ?

### Accompagnement de la parentalité :

- Du point de vue de l'intégration : prendre en charge des enfants en haltegarderie en journée continue pour permettre l'apprentissage du français pour les parents nouvellement arrivés en France ;
- Faire connaître les différents modes de garde à disposition sur le quartier ;
- En lien avec la question de l'emploi, professionnaliser des assistantes maternelles sur le quartier.

#### • L'ENFANCE

Le contrat de ville intègre des objectifs partenariaux et partagés du projet de réseau d'éducation prioritaire de l'Education nationale qui a pour objectif de contribuer à réduire les inégalités scolaires entre les élèves résidant dans ce quartier de la politique de la ville et ceux vivant dans le reste du territoire de Quimper :

- Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » : pour prévenir l'illettrisme, pour permettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et pour prévenir le décrochage scolaire.
- Conforter une école bienveillante et exigeante : Offrir à chaque fille et chaque garçon un parcours d'éducation physique et sportive, artistique et culturel, riche et diversifié de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. De même construire pour chaque jeune un parcours d'éducation à la citoyenneté cohérent, et porteur des valeurs républicaines. La mise en place d'un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) inter degré de réseau et ouvert facilitera la mise en œuvre de ces parcours.

- Il permettra aussi d'aborder de manière partenariale les questions de santé notamment dans leur volet prévention.
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite éducative et scolaire dans une logique de coéducation : Accompagner les familles sur les questions de parentalité. Proposer des espaces de rencontres, d'échanges et de formation en direction des parents dans ou en dehors des établissements scolaires; valoriser collectivement les réussites des jeunes en présence de leurs parents.
- Garantir une mixité sociale dans chaque établissement scolaire du REP:
  Poursuivre la réflexion sur les enjeux liés aux périmètres scolaires ainsi que sur les projets d'école ou de collège en interrogeant notamment leur complémentarité avec les projets pédagogiques des structures de loisirs ou les Projets Educatifs Territoriaux (PEDT);
- Renforcer la coopération entre l'Education nationale et la ville : construire une culture commune en développant des temps d'échanges entre les responsables des structures scolaires et leurs équipes pédagogiques et éducatives et les responsables ville dans les écoles pour renforcer la cohérence des interventions vis-à-vis des mêmes enfants qui traversent des espaces et des temps différents dans une journée. Poursuivre la coopération au sein des instances de pilotage du Projet Educatif Local (PEL) et du DRE.
- Accéder aux ressources de loisirs de la ville: Conforter les actions qui permettent aux enfants et jeunes du quartier d'y accéder en s'appuyant sur les dispositifs PEL et DRE.
- Renforcer l'accueil de loisir des enfants de 7 à 12 ans du guartier.

#### LA JEUNESSE

Elle prend en compte ici les jeunes de 12 à 25 ans qui peuvent être répartis en deux tranches d'âge les 12-16 ans et les 16-25 ans.

- Renforcer la coordination des acteurs sur le quartier: de nombreux acteurs interviennent auprès des jeunes. Au regard des diverses problématiques (formation, épanouissement, citoyenneté,...) il est nécessaire de renforcer le réseau des partenaires. Une attention particulière sera portée aux mineurs;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Assurer la poursuite des études dans de bonnes conditions par la mise en place d'actions visant la prévention du décrochage scolaire. Favoriser toutes les relations entre le collège, les animateurs du quartier et la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS);
- Favoriser l'autonomie des jeunes ;

- Garantir un accès à la mobilité permettant aux jeunes d'accéder à l'offre de services existante hors-quartier, d'assurer les déplacements professionnels (Qualité du réseau de transports en commun, tarification solidaire...);
- Assurer la prise en charge des jeunes fragilisés par la présence de la prévention spécialisée et l'intervention de la Mission Locale.

#### LA PARENTALITE

Une des particularités du territoire prioritaire concerne la part des jeunes parents : 16% des jeunes de 18-24 ans sont déjà en situation de parentalité contre seulement 4% à l'échelle de la ville. Les 49 femmes concernées représentent 72% de ces jeunes parents (base 2010).

# - ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF

#### Notamment:

- Du point de vue interculturel : intégrer des familles étrangères ayant un enfant de moins de 3 ans ;
- Du point de vue de la socialisation : mettre en place des ateliers enfants/parents pour rompre l'isolement des parents sans emploi, et notamment, les familles monoparentales.

Renforcer la coopération partenariale : Plusieurs institutions, services, acteurs agissent dans ce domaine. Un développement des coopérations sera bénéfique.

#### • LE DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Mis en place par l'Etat en 2006 ce dispositif est animé par ville sur ce quartier. Il est construit sur un partenariat regroupant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la CAF, la Prévention Spécialisée). Les objectifs du DRE reposent sur :

- L'accompagnement des parents, des enfants, et des jeunes dans la construction de parcours personnalisés adaptés à leurs besoins ;
- Le renforcement des actions de prévention auprès des familles rencontrant des difficultés éducatives;
- Une meilleure articulation des différents services et missions existants sur le quartier;
- L'expérimentation de nouvelles démarches et pratiques adaptées aux publics concernés.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, il faut être résident ou scolarisé sur le quartier de Penhars et être âgé de 2 à 16 ans.

#### 2.1.3 - LE VIEILLISSEMENT

Comme sur l'ensemble de la ville la proportion des plus de 60 ans augmente. Entre 1999 et 2010 le taux passe sur la ville de 20% à 23% et pour le quartier de 12% à 16%. Cette évolution devrait se poursuivre.

#### AMENAGER L'ACCESSIBILITE AUX LOGEMENTS :

Sur le parc existant l'OPAC va démarrer la mise en place d'ascenseurs dans des immeubles de quatre étages.

#### PRODUIRE DES LOGEMENTS ADAPTES :

L'idée de logement adaptée nécessite de prendre en compte les questions d'aménagement du logement, de coût, d'accessibilité aux services du quartier...

RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT.

#### 2.1.4 - LA SANTE

L'Agence Régionale de Santé apporte une contribution au financement d'actions qui sont déployées sur l'ensemble ou sur une portion du département et qui intègre Quimper et ses quartiers. Les habitants de Kermoysan peuvent être bénéficiaires de ces actions et dispositifs.

L'Agence Régionale de Santé a renouvelé la convention avec le centre social de Kermoysan (2014-2016) autour des questions de nutrition.

- **DEVELOPPER L'OBSERVATION EN SANTE SUR LE TERRITOIRE** : (Quimper et quartier prioritaire de Kermoysan).
- CONFORTER ET ARTICULER LES ACTIONS DE PREVENTION EN SANTE AUPRES DES ENFANTS ET DES JEUNES.
- RENFORCER L'ACCES AUX SOINS : prendre notamment en compte les problématiques posées par le vieillissement, la précarité, et l'isolement des habitants.
- ETRE ATTENTIF A LA SANTE DES FEMMES: développer les actions d'informations et de préventions (contraception, ...)
- APPROFONDIR UNE DEMARCHE DE SANTE GLOBALE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNES DU QUARTIER.
- LE PRESENT VOLET « SANTE » DU CONTRAT DE VILLE SERA PARTIE INTEGRANTE DU PROJET DE FUTUR CONTRAT LOCAL DE SANTE.

### 2.1.5 - L'ISOLEMENT

Un ménage sur deux est composé d'une personne seule à Quimper, la proportion est légèrement supérieure sur le quartier (54% Insee 2010). La particularité du territoire prioritaire est dans la proportion de la tranche des 30 à 64 ans parmi les personnes seules (pour les trois iris qui composent le quartier, 57%, 71%, 76% pour une moyenne ville de 47%). La proportion des hommes seuls est aussi supérieure sur le quartier (selon les Iris 42%, 50%, 60% pour une moyenne sur la ville de 39%).

- POURSUIVRE L'ANALYSE DES BESOINS: dans un diagnostic partagé réalisé en 2012 il apparaissait que peu de structures intervenant sur le quartier avaient des relations avec ce public spécifique.
- RENFORCER ET IMAGINER SI NECESSAIRE DES REPONSES A CET ISOLEMENT DES PERSONNES : en s'appuyant sur les structures socio-culturelles du quartier (maison pour tous, centre social...). Le centre commercial situé au cœur du quartier a une fonction majeure en tant qu'espace de rencontre, comme la médiathèque,...
- CONFORTER LES TEMPS FORTS DU QUARTIER COMME MOYEN D'INCLUSION DES HABITANTS DANS LA VIE DU TERRITOIRE.

#### 2.1.6 - LE SPORT ET LA CULTURE

Pour répondre à diverses problématiques du quartier la culture et le sport sont des leviers importants. Les actions se déroulent sur le quartier mais aussi sur la ville et au-delà. Elles contribuent à l'ouverture, à l'épanouissement et au bien-être.

#### LE SPORT

La population du quartier comprend 12,2% de licenciés sportifs, sur la ville la part est de 16,1% (base 2009). La part des femmes est deux fois moindre que celle des hommes avec un écart encore plus important sur le quartier. Le sport scolaire au travers du dispositif UNSS est important et regroupe autant de filles que de garçons.

Une commission « sport dans les quartiers » a été créée à la fin des années 90. Elle regroupe plusieurs partenaires du quartier. Elle est pilotée par le service des sports de la ville.

### Poursuivre les actions menées par la commission « sport dans les quartiers » :

- Proposer des activités sportives aux jeunes qui ne s'intègrent pas spontanément dans les associations sportives ou structures socio-éducatives ;
- Prendre en compte l'aspect Educatif / Santé et Hygiène dans les pratiques sportives (apprentissage des valeurs et des normes) ;
- Favoriser l'accès à l'information sur l'offre de loisirs sportifs ;
- Contribuer à l'accompagnement individualisé des jeunes suivis par le DRE, le centre social, la Prévention Spécialisée ou encore le Conseil Départemental;

- Contribuer à lutter contre l'isolement, en proposant des activités sportives notamment aux familles monoparentales ;
- Favoriser la socialisation par le sport (apprendre à s'organiser et organiser sa pratique sportive);
- Accompagner les familles sur la place et le rôle du parent dans l'éducation ;
- Dynamiser l'animation de la cité par l'organisation d'événements sportifs festifs ;
- Accompagner les jeunes adultes dans leur parcours de formation professionnel, (métiers de l'animation sportive) en relation avec les organismes de formation.
- Veiller à l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives sur l'ensemble des classes du quartier;
- Investir de nouveaux espaces de proximité (projet d'espace sportif de proximité ...);
- Parvenir à créer de nouvelles mises en réseaux, notamment avec le collège et la Mission Locale du Pays de Cornouaille, le CIDFF, le PIMM'S, l'ARS et la DDCS.
- **Développer la mixité,** à la fois dans l'aspect quantitatif hommes-femmes, mais aussi dans les pratiques mixte d'activités ;
- **Proposer des activités en direction des femmes,** en prenant en compte si nécessaire les besoins de garde des enfants.

#### LA CULTURE

De nombreux acteurs culturels interviennent sur ce territoire de manière régulière ou dans le cadre d'événementiels. Il apparaît fondamental de continuer à élaborer des propositions culturelles et artistiques avec et pour ses habitants dans la volonté d'une réappropriation par chacun de ces contenus pour construire son projet de vie et que le cœur de la ville batte au rythme de ce quartier le temps d'événements.

#### Les orientations qui guideront la conception des projets sont :

- La nécessité d'aller vers les publics les plus défavorisés ainsi que les plus jeunes ;
- L'importance des actions d'éducation artistique et de médiation;
- La priorité à la co-construction des projets avec les habitants ;
- L'enjeu de favoriser l'autonomie des personnes dans l'accès aux outils de la connaissance, de la culture, de l'art et des loisirs ;
- L'attention portée au développement de la confiance en soi par la pratique artistique.

Il s'agit ainsi de conforter la mise en réseau des acteurs culturels avec les autres opérateurs du quartier afin d'élaborer les actions de médiation les plus appropriés.

Les projets culturels au long cours comme les temps forts contribuent à organiser la vie sociale et à fédérer les personnes autour de contenus dont la portée symbolique s'inscrit dans les mémoires.

La fête de quartier en est un exemple qui favorise depuis 25 ans les rencontres, le lien social, la découverte de toutes les cultures. Le soutien à cet événement est un enjeu important.

Garder la mémoire de la poursuite de la rénovation urbaine (photos, films...)

# 2.1.7 - LA VIE ASSOCIATIVE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS

La présence associative est importante sur le territoire et intervient dans de multiples domaines. Les associations ont un rôle important dans l'offre de service et dans la construction de dynamiques collectives.

### SOUTENIR LA DEMARCHE ASSOCIATIVE :

Soutenir voir solliciter la mise en place de projets à destination et à l'initiative des habitants : ceci en lien avec les objectifs du contrat de ville ;

- ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEURS PROBLEMATIQUES PROFESSIONNELLES : Intervention en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement ;
- POURSUIVRE L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE : Cette démarche sera renforcée par la participation d'associations au conseil citoyen.
- SOUTENIR LES INITIATIVES ASSOCIATIVES COLLECTIVES QUI OEUVRENT POUR LE LIEN SOCIAL DANS LE QUARTIER.

# 2.1.8 - LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) établit annuellement dans le cadre de l'observatoire social et urbain un rapport statistique sur la situation du territoire.

Sur la base de ces données le quartier connaît depuis quelques années une évolution positive. Ainsi pour les atteintes aux biens il y avait 200 faits constatés en 2004 pour 41 en 2013 qui représentent 4% de la part ville. Sur la base de ces chiffres (Insee 2010) la population de Kermoysan représente 6,7% de la population quimpéroise. Le quartier connaît toutefois une sur-représentation des coups et blessures volontaires dans un espace privé à l'encontre des femmes (15 faits, soit 13% de la part ville).

- RENFORCER LA COOPERATION en matière de prévention de la délinquance avec l'ensemble des partenaires.
- MAINTENIR LE DISPOSITIF D'INTERVENTION NOCTURNE DE L'OPAC : intervention sur appel des locataires.
- POURSUIVRE LA FONCTION DE VEILLE ET LA DEMARCHE PARTENARIALE : pour prendre en compte et tendre à résoudre les situations problématiques de relations de voisinages (ville, OPAC, habitants, travailleurs sociaux).
- REFLECHIR A DE NOUVELLES ACTIONS ASSOCIANT LA VILLE ET L'ETAT : se travail sur les besoins devra d'effectuer en lien étroit avec les habitants.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PILIER « COHESION SOCIALE » POURRA SE FAIRE AU TRAVERS D'ACTIONS INDIVIDUELLES ET/OU COLLECTIVES. ELLES SERONT PRECISEES DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ACTION ANNUEL.

# 2.2 - PILIER 2 : LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

# 2.2.1 - QUEL SCENARIO POUR LE NPRU ?

Il s'agit d'un scénario en cohérence avec les opérations engagées depuis 1999, visant l'amélioration du cadre de vie, la valorisation de l'image du quartier et une offre de service adaptée aux attentes des habitants

Le projet urbain originel proposé à l'ANRU en 2004 s'est concrétisé lors des chantiers entrepris ces 10 dernières années. Il avait pour objet d'impulser la dynamique urbaine et sociale nécessaire à rapprocher les indicateurs sociaux- démographiques des autres quartiers de la Ville. Les crédits exceptionnels mobilisés au service de la rénovation urbaine du quartier lors de l'ANRU 1 ont permis de conduire une opération d'envergure qui fait consensus au plan local.

L'actualisation du programme de référence réalisé à mi-parcours (2011-2012) a eu pour objectif d'anticiper le bilan qualitatif et quantitatif des opérations menées, de tirer les enseignements des grands chantiers engagés et enfin de prévoir les actions complémentaires à mener dans un souci de cohérence et de consolidation des opérations, en dehors e tout dispositif spécifique.

Une réflexion patrimoniale du bailleur social l'OPAC de Cornouaille relative au devenir de son parc à l'horizon 2024 a permis de relancer le questionnement sur le quartier. L'objectif de démolir un nombre conséquent de logements (dont le système constructif, la vétusté et la morphologie rendent toute réhabilitation inenvisageable) dans un proche avenir conduit naturellement à s'interroger sur le dispositif d'accompagnement des personnes concernées par le relogement, la répartition de la recomposition de l'offre à l'échelle de l'agglomération (Quimper et Quimper Communauté), l'opportunité d'introduire encore plus de mixité dans l'offre de logements sur site, le peuplement du quartier en cohérence avec la densité de services proposés (pôle commercial, de santé, de services, établissements scolaires....) et enfin l'achèvement du traitement des espaces publics contribuant à l'amélioration du cadre de vie des usagers du quartier.

Au regard des indicateurs sociaux démographiques récents (OSU et données bailleur), des réponses spécifiques sont à apporter pour accompagner le vieillissement de la population locale. Les solutions sont à trouver dans l'adaptation des services et des logements.

La dédensification du quartier conjuguée à l'augmentation de la part des ménages composés d'une personne a favorisé la diminution du nombre d'habitants sur le quartier. Aujourd'hui, les équipements rénovés dans le cadre de l'ANRU 1 ont vocation à accueillir les populations de quartiers et/secteurs voisin. Dans cet objectif, l'urbanisation rapide du secteur de Kervalguen constitue un enjeu important (notons que toutes les interventions visant à renforcer la desserte entre le cœur de quartier et particulièrement la rue de Kerjestin sont à consolider pour limiter toute « fuite » vers les services d'autres quartiers...).

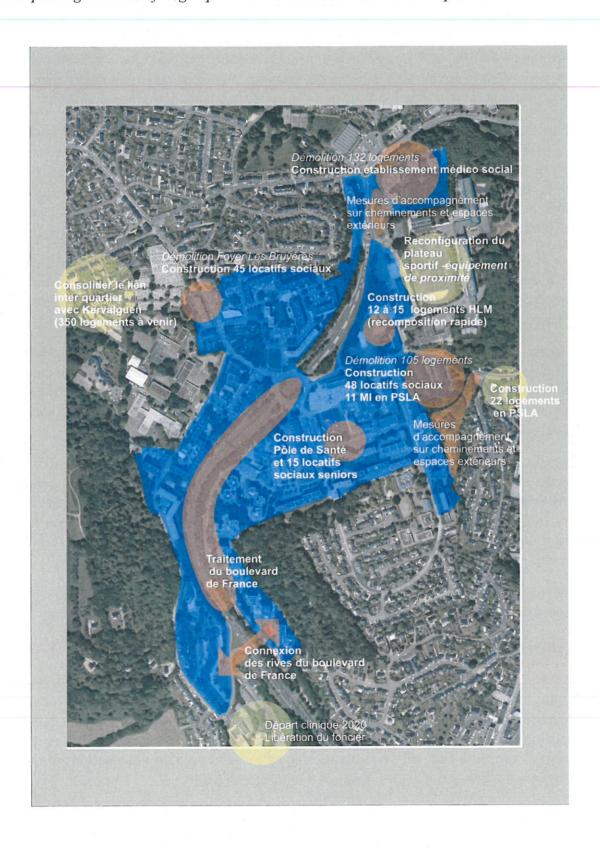
Enfin, après un travail de renouvellement urbain en cœur de quartier de 2004 à 2014, l'action à venir doit porter sur les secteurs périphériques les moins impactés par l'amélioration du cadre de vie mais aussi sur les franges du quartier. Les interventions localisées sur les limites contribueront à «gommer» peu à peu les frontières et à opérer les « coutures » nécessaires à l'établissement de liens inter-quartiers.

Le traitement de l'ensemble de ces points permet de dessiner un scénario complet qui vise à parachever le renouvellement du quartier initié en 2004. Au regard des financements exceptionnels à mobiliser pour mener à bien cette opération, un soutien conséquent de l'ANRU est sollicité.

## 2.2.2 - LES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PROJET

Des intervention en périphérie du cœur de quartier qui achèvent les grandes orientations du projet 2004-2014

Des prolongements aux franges qui contribuent à tisser des liens inter-quartier



### LES GRANDES INTERVENTIONS A L'ECHELLE DU QUARTIER

#### Poursuivre et achever les tendances largement amorcées lors de l'ANRU 1

L'OPAC de Cornouaille entend poursuivre sa **politique de vente** jusqu'à l'objectif qu'il s'est fixé: des copropriétés sur les rues de Gascogne (reste une tour mise en vente prochainement) et de Provence. Cette action aura diversifié sensiblement le peuplement du quartier (pour mémoire, 90% des acquéreurs sont des actifs pour un taux d'activité moyen de 82% pour Kermoysan et 91% sur l'unité urbaine) en fixant une population dont les indicateurs sociaux tendent à se rapprocher de ceux des habitants des autres quartiers.

Parallèlement, le parc existant devra pouvoir bénéficier d'une continuité d'intervention visant à maintenir les bâtiments au niveau des nouvelles constructions (amélioration des performances thermiques), à les adapter à l'évolution du peuplement (mise en place d'ascenseurs pour pallier la perte d'autonomie due au vieillissement notamment) et enfin, à introduire le recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires sur garde-corps de toitures terrasses).

Dans un objectif proche, une opération mixte permettra de réaliser 15 logements sociaux locatifs à destination d'un public de seniors de plus en plus présent sur le quartier, audessus du pôle pluridisciplinaire de santé et à proximité immédiate des pôles commerciaux et de service.

Par ailleurs, 2 secteurs doivent faire l'objet d'une **démolition puis d'une recomposition** visant à diversifier l'offre de logements en diminuant le nombre de locatifs sociaux sur le quartier (recomposition hors site pour 50% des logements sociaux démolis). L'objectif étant, au terme de l'opération de renouvellement urbain, de compter moins de logements sociaux sur le quartier.

Globalement, les logements disponibles en accession sociale ou autre se situeront plutôt aux franges du quartier, notamment rue Borrossi (11 maisons individuelles et 22 logements collectifs en PSLA) et sur l'extension urbaine de Kervalguen en prolongement du cœur de Penhars, qui accueillera à terme 350 logements (la part de logements locatifs sociaux étant évaluée à 80 environ) qui en outre aura vocation à pallier le déficit de population sur Kermoysan.

On est dans une continuité de démarche ou tous les logements démolis seront reconstruits sur ou hors site.

#### DES EQUIPEMENTS MOTEURS POUR L'ECONOMIE DU QUARTIER

La reconstruction de logements sur le secteur de la rue des Oiseaux a été écartée au regard des risques de reproduire un schéma proche du constat actuel : secteur en fort décrochage, sentiment de relégation des locataires, population fragilisée et incivilités croissantes dans les parties communes et les espaces extérieurs, enclave conduisant à l'isolement, etc... Le site a été jugé plus adapté à l'accueil de locaux de travail tertiaire ou d'un équipement tel qu'un établissement médico-social dédié à l'accueil du public vieillissant.

#### POURSUIVRE LE TRAITEMENT URBAIN DU BOUVARD DE FRANCE

L'opération menée lors de l'ANRU 1 contribuant à redessiner le boulevard de France dans sa partie Nord pour lui conférer un statut de desserte de quartier et réduire les nuisance sonores par la mise en place d'un traitement anti bruit constituait la première phase de l'intervention. Dans un souci de cohérence et de traitement abouti, la partie sud resterait à traiter de la même manière en tenant compte de la connexion des 2 rives visant à conforter un maillage à l'échelle quartier (et non plus un contournement) permettant d'améliorer le transit Est-Ouest (desserte des 350 logements de Kervalguen). On note que le départ de la clinique à l'horizon 2020 libérera un foncier de près de 26000m².

#### **DES ESPACES EXTERIEURS A CONNECTER**

Le quartier est marqué par la présence de Bois reliés par des continuités paysagères à valoriser. Les discontinuités de la trame verte nuisent à la lisibilité des cheminements. Il convient d'affirmer la cohérence des parcours, de relier les différents secteurs par des cheminements soignés ponctués d'espaces publics vocationnels, en particulier au niveau du coteau marqué entre les secteurs de Pénanguer et les copropriétés du boulevard de Bretagne.

Les zones de conflit entre piétons, transports en commun et véhicules feront l'objet d'une attention particulière notamment à proximité du lycée. <u>L'ouverture du plateau sportif sur le quartier</u> pourra permettre de hiérarchiser les flux et d'apporter confort et sécurité à chaque usager du secteur.

# L'OPAC DE QUIMPER CORNOUAILLE, PARTENAIRE ESSENTIEL DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS HABITAT

LA POLITIQUE DE VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS : UN ACCOMPAGNEMENT A L'ACCESSION DEPUIS 1988

Depuis 1988, l'OPAC met en vente des logements locatifs en continuant d'assurer la fonction de syndic. Les acquéreurs sont souvent des mégages ayant habité sur le quartier et à 83 % d'anciens locatires du parc social. Ils sont majortitairement actifs et appartiennent à la tranche d'age des 35-50 ans.

A l'horizon 2024, 10 copropriétés « OPAC » et 540 logements auront été vendus soit 30% du patrimoine en QPV.

## **DES OPERATIONS DE RENOVATION CONSEQUENTES**

La mise à niveau des logements locatifs existants se poursuit sur le quartier. L'OPAC envisage des interventions sur 369 logements entre 2015 et 2018. Les travaux concernent principalement la rénovation énergétique (isolation par l'extérieur, remplacement d'équipements techniques, remplacement des baies) ou la réfection des parties communes. La mise en place d'ascenseurs rue du Limousin et de Kergestin prévue des 2015 illustre par ailleurs l'accompagnement au vieillissement de la population.

#### DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SURPLOMBENT LES TOITS DU QUARTIER

Des gardes corps photovoltaïques ont été installés sur les toits d'une partie des immeubles de la rue de Limousin, d'Irlande, de Kergestin et de la Place d'Ecosse (secteur « Ile de Man »). L'électricité produite est vendue par l'intermédiaire de l'installateur à EDF-Energies Nouvelles Réparties.

#### LES DEMOLITIONS DE 2 SECTEURS, SOIT 237 LOGEMENTS

Afin de poursuivre les travaux de requalification réalisés lors de l'ANRU 1, l'actualisation du programme de référence a fléché deux secteurs pouvant faire l'objet d'une démolition :

 <u>Les Oiseaux</u>: démolition de 132 logements et construction d'un équipement médico-social.

Au regard des éléments de diagnostic faisant consensus et précisés lors de l'actualisation du Programme de référence 2011-2012, il convient de démolir les 4 immeubles de logements de la rue des Oiseaux.

Etablis sur un site naturel complexe (enclavement, topographie chahutée) conduisant à l'isolement des constructions (pas d'accès sur l'avenue des Oiseaux au nord, une entrée unique à la résidence...), ces immeubles de logements font souvent l'objet d'un rejet par les locataires. Malgré tout occupés aujourd'hui par des ménages souvent en grande difficulté, de nombreuses dégradations et incivilités sont rapportées par le bailleur.

Les contraintes de site mentionnées conduisent à imaginer une démolition sans reconstruction de logements, car le risque de reproduire ces difficultés est grand.

Néanmoins, cette parcelle présente une assiette de 10 000m² environ (pour un potentiel de terrain constructible de 19 000 m² en propriété Ville et OPAC) tout à fait mobilisable pour établir un établissement médico-social dédié à la prise en charge du public vieillissant en perte d'autonomie.

Pénanguer : démolition de 105 logements et reconstruction de 60 logements

Le secteur de Pénanguer est occupé par 3 immeubles totalisant 105 logements. Le bâti date de 1957. Aujourd'hui dégradé, les immeubles sont implantés sur un foncier ingrat et de ce fait peu investi par les usagers. Situé en frange de quartier prioritaire, sa topographie marquée l'invite à se tourner vers l'Est, le long de la rue Paul Borrossi qui rejoint le centre-ville, d'autant plus facilement que les parcelles qui le prolongent sont des propriétés Ville. L'ensemble peut donc être retravaillé afin de proposer une recomposition urbaine compatible avec la construction de nouveaux logements.

Cette démolition de 237 logements nécessitera à nouveau la mise en place d'une « mission spécifique relogement » à l'image du dispositif créé pour l'ANRU 1 qui comprenait du personnel de l'OPAC, du CCAS et du conseil général et dont le bilan est jugé très positif.

# DES PROGRAMMES NEUFS SUR LE QUARTIER PRIORIATIRE ET A SES FRANGES DONT LA REALISATION PORTEE PAR L'OPAC S'INSCRIRA DANS UN SCENARIO GLOBAL

- La construction de 45 logements locatifs sociaux en collectif en rue Paul Borrossi, après démolition du foyer les Bruyères ;
- La construction de 48 logements locatifs sociaux en collectif en et 11 pavillons en PSLA sur le secteur de Pénanguer après la démolition des 3 immeubles existants (105 logements). En complément une opération de 22 logements PSLA en collectif se développera aux franges du territoire prioritaire ;
- La construction de 15 logements locatifs sociaux en collectif en lien avec le pôle de santé en cœur de quartier.
- La construction d'une douzaine de logements locatifs sociaux en collectif sur le terrain « Vendée Diwan ».

Soit 131 logements sociaux neufs sur le quartier prioritaire contre 237 logements du parc démolis.

### L'OFFRE A RECOMPOSER SUR LE TERRITOIRE

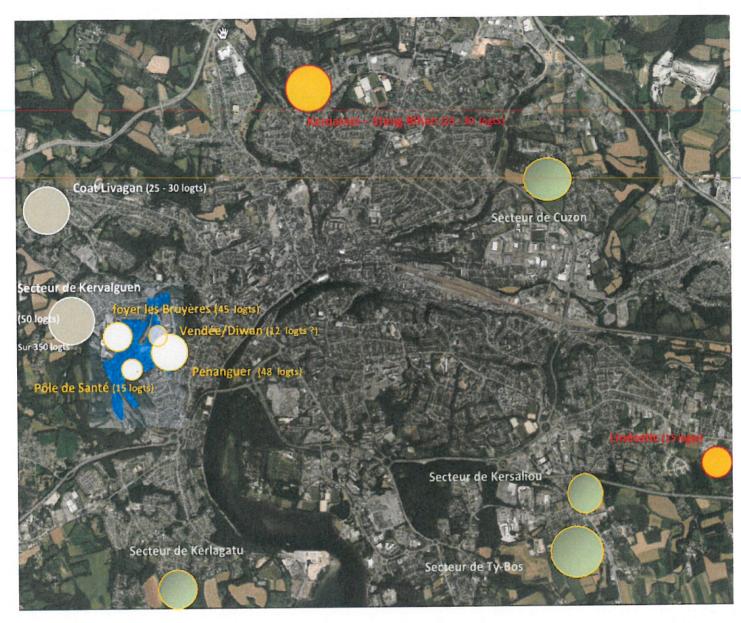
Au regard de la situation de Quimper Communauté, le projet envisage une offre de recomposition à très bas niveau de loyer de même hauteur que le nombre de logements sociaux démolis.

Compte tenu des débats intervenus lors de l'élaboration du projet ANRU 1 et dans une continuité de démarche, le PRU de Kermoysan visera une recomposition de l'offre démolie prioritairement sur la commune-centre. Un scénario opérationnel a été établi pour répondre à cet enjeu, avec tout un débat sur la localisation de cette offre de recomposition directement liée aux fonciers mobilisables sur la période.

| Intra quartier Kermoysan - Quimper  | Nombre  |  |  |
|---|---|--|--|
| Borrossi- Bruyères  | 45  |  |  |
| Vendée-Diwan  | 12  |  |  |
| Penanguer   | 48  |  |  |
| Cœur de quartier (pôle santé)   | 15  |  |  |
| Quartier élargi aux franges de Kermoysan - Quimper                                      | nombre  |  |  |
| Kervalguen  | 50  |  |  |
| Coat Livagan  | 25 à 30                                       |  |  |
| Hors quartier - Quimper   | nombre  |  |  |
| Kerdaniel –Stang Bihan  | 25 à 30                                       |  |  |
| Lineostic   | 15  |  |  |
| Hors quartier mobilisable à terme (si besoin – Quimper)                                 | nombre  |  |  |
| Kersaliou   | X   |  |  |
| Cuzon   | X   |  |  |
| Kerlagatu   | X   |  |  |
| Ty Bos  | X   |  |  |
| Autres communes de l'unité urbaine  | nombre  |  |  |
| Concernent éventuellement les communes d'Ergué-Gabéric, de<br>Plomelin ou de Pluguffan. | Selon éventuels<br>besoins et<br>opportunités |  |  |

131 logements seraient retrouvés sur le quartier et 50 aux franges du territoire prioritaire. La recomposition identifiée sur d'autres quartiers quimpérois serait-elle de 65-75 logements. Ce scénario n'exclue pas bien entendu certaines recompositions qui pourraient s'effectuer sur les communes de l'unité urbaine. Cette possibilité sera toutefois dépendante des éventuelles sollicitations exprimées par les ménages à reloger, tout comme des opportunités mobilisables sur ces communes.

Concernant la première opération de rénovation urbaine, un seul ménage avait sollicité une proposition pour une commune autre que celle de Quimper.



# l'offre de logements sociaux en Recomposition

Quartier prioritaire Quartier Elargi Autres quartiers Eventuellement mobilisable à moyen terme

#### Synthèse de recomposition offre en logement

| Evolution du parc de l'OPAC depuis 19 | Public<br>1815 | ventes<br>0 |      |     |
|---------------------------------------|----------------|-------------|------|-----|
| Avant ANRU 1                          | 2004           | répartition |      |     |
| Logements privés (copropriétés)       | 400            | 19%         |      | 276 |
| Logements locatifs sociaux            | 1668           | 81%         | 1553 |     |
| Total                                 | 2068           |             |      |     |
|                                       |                |             |      |     |
| Après ANRU 1                          | 2014           | répartition |      |     |
| Logements privés                      | 550            | 31%         |      | 119 |
| Logements locatifs sociaux            | 1252           | 69%         | 1137 |     |
| Total                                 | 1802           |             |      |     |
|                                       |                |             |      |     |
| Après PNRU                            | 2024           | répartition |      |     |
| Logements privés                      | 695            | 41%         |      | 145 |
| Logements locatifs sociaux            | 990            | 59%         | 875  |     |
| Total                                 | 1685           |             |      |     |

Avec l'achèvement du projet de renouvellement urbain mené sur Kermoysan la composition du quartier prioritaire aura fortement évoluée. En global, le parc de logements sociaux aura diminué de 40%. Le parc privé aura lui progressé de plus de 73%.

L'évolution est d'autant plus importante quand on porte son analyse sur l'évolution du parc de l'OPAC sur une période plus conséquente (évolution depuis 1988). Au terme de l'opération PNRU, le parc de logements sociaux de l'OPAC passera de 1815 logements à 875 logements. Il enregistrera sur la période une baisse d'environ 52%. Entre-temps ce seront 540 logements qui auront fait l'objet d'un processus de vente, permettant notamment le développement de l'accession sociale à la propriété sur le quartier.

En élargissant le point de vue du seul quartier prioritaire, avec la réalisation du secteur de Kervalguen et les diverses opérations en accession sociale aux franges du quartier prioritaire (soit un total de plus de 380 logements), le nombre de logements du quartier de Kermoysan-Penhars devrait retrouver un même nombre de logements. Sa composition en sera tout autre et fortement diversifiée.

#### **SYNTHESE**

A l'issue des opérations successives de renouvellement urbain, le quartier aura gagné sur le plan de la mixité sociale et urbaine, en diversité de l'offre en logement, en qualité des services proposés sur le quartier (pôle administratif, commercial, de services et de santé...) et en image (équipements et immeubles de logements renvoyant une image actuelle et soignée).

Au regard de la situation initiale, Kermoysan sera devenu un quartier « au même niveau que les autres quartiers de la Ville », bénéficiant en outre d'un rayonnement extra quartier important.

Cette force permettra de compenser les **fragilités qui demeurent** au sein d'un quartier marqué par un **taux de pauvreté** particulièrement élevé. En outre, la vigilance par rapport aux **risques d'isolement** des personnes restera une priorité.

Le contexte de l'ANRU 2 reste difficile et la production de programmes de logements contrainte par une activité économique frileuse sur le plan national. Les moyens financiers, plus difficiles à mobiliser du fait de l'arbitrage auquel sont contraintes les collectivités qui voient leur dotations baisser, conduit à cibler plus précisément l'action. Le projet global, articulant les questions sociale et spatiale doit plus que jamais s'inscrire dans une réflexion à long terme jalonnée d'étapes à franchir successivement, en cohérence avec les investissements mobilisables, les urgences et les logiques d'opérations.

Au regard de la difficulté à mobiliser des crédits exceptionnels à l'avenir, la politique de maintien du parc existant doit être active et très anticipatrice. Sur le quartier de Kermoysan en particulier, les chantiers de demain devront concerner un public relativement écarté des préoccupations actuelles. En effet, les copropriétés les plus anciennes vont entrer dans un cycle de remise à niveau inévitable. L'anticipation doit permettre de désamorcer les situations de conflit et de décrochages pour des propriétaires très limités dans leurs capacités d'investissement.

Ces éléments conduisent à rester modeste et vigilant quant à l'évolution du quartier depuis 2004. Néanmoins, les investissements au titre de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale auront permis d'inscrire le quartier dans une dynamique de développement tout à fait exceptionnelle et d'ouverture sur le reste de la ville (image renouvelée, équipements structurants...). Ces fondements solides permettent d'envisager pour le quartier un développement favorable consolidé par les moyens mis à disposition par l'ANRU 2.

#### 2.2.3 - LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Depuis les années 2000 une démarche de gestion urbaine de proximité a été mise en place. Elle associe notamment les services de la ville, de l'OPAC, la police et les habitants (blog Penhars info, associations de copropriétaires, ...). Elle prend appui sur la mairie de quartier, reconstruite avec la maison des services publics au centre du quartier prioritaire.

Elle prend en compte les questions de tranquillités publiques traitées dans le pilier cohésion sociale (point 2.1.9) et les questions de cadre de vie au quotidien. Les deux aspects étant fréquemment concernés dans les problèmes soulevés par les habitants.

# • Poursuivre la démarche en confortant la fonction centrale de la mairie de quartier :

L'adjointe au maire du quartier de Penhars, les personnels du service à la population de la mairie annexe et l'équipe du contrat de ville présente aussi dans ces mêmes locaux, assurent une fonction d'accueil de la population et la prise en compte des problèmes quotidiens. Le traitement des problèmes posés se fait en lien avec les services techniques de la ville organisés pour partie par quartier. L'OPAC est aussi un partenaire majeur dans cette démarche.

### • Réunir les partenaires concernés pour envisager les solutions :

Selon les problèmes posés, réunir sur site ou à la mairie annexe les acteurs concernés afin de partager le diagnostic et de rechercher les solutions possibles.

#### • Développer les actions de jardinage :

Poursuivre le soutien au fleurissement des immeubles et développer les actions de jardinage aux abords des immeubles.

• Renforcer la participation des habitants par l'implication du conseil citoyen : Initier des démarches préventives par des visites du quartier.

# 2.3 - PILIER 3 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le contrat urbain de cohésion sociale a amené une attention particulière à la situation de l'emploi et de l'insertion sur le quartier de Kermoysan. Des moyens spécifiques ont été notamment alloués à la Mission locale, à l'association ACTIFE et au CIDFF afin de renforcer leur action en direction des habitant(e)s du quartier. En outre, leur relation au quartier a été confortée par leur installation dans la nouvelle maison des services publics. En 2013, un bilan d'évaluation approfondi de l'intervention de la Mission locale sur le quartier a mis en évidence l'intérêt de poursuivre cette présence au sein du territoire.

Dans le domaine économique, l'intervention de la politique de la ville s'est principalement concentrée autour du projet ANRU de transformation et de renforcement de l'attractivité au cœur du quartier : de nouveaux équipements ont été créés dont une maison du cirque ou reconstruit comme le nouveau centre commercial qui a ouvert en octobre 2014.

Sur le quartier le nombre d'établissement est de 14,6%°°, 74,7%°° sur la ville et 67,9%°° sur Quimper-communauté (base 2011).La particularité des établissements du quartier est qu'ils sont rattachés à une personne physique (72,6% contre 40,6% sur l'ensemble de la ville). Une majorité d'établissements n'ont pas de salariés. Plusieurs entreprises interviennent dans le secteur du bâtiment.

L'indice de chômage fin 2011 était de 27,7% en progression de 4 points depuis 2008, sur l'ensemble de la ville il était de 16,3% en progression de 4 points. L'indice de chômage de la population immigrée du quartier (24,3%) est un peu inférieur à l'indice du quartier. La population immigrée représente 15,4% de la population du quartier, 3,6% de la ville et 2,9% sur Quimper-communauté. La population immigrée en emploi est particulièrement touchée par les contrats précaires 35,2% contre 16,8% pour les non immigrés sur le quartier prioritaire (base 2010).

La part des actifs occupés est nettement plus faible sur le quartier 62,7% contre 84,1% sur l'ensemble de la ville. L'écart est encore plus conséquent pour les femmes 56,9% sur le quartier et 79,3% sur la ville

Au-delà de des réalisations et interventions mis en oeuvre ces dernières années la situation du quartier nécessite la poursuite d'une démarche volontariste des différents partenaires dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

# 2.3.1 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LE QUARTIER

Le quartier n'est pas enfermé dans une mono-fonction d'habitat, des activités du secteur tertiaire existent (administration, commerce...). L'ANRU a renforcé la dynamique par la reconstruction du centre commercial et la construction de nouveaux équipements publics (Maison Pour Tous, Maison des Service Publics, Pôle Enfance, Ecole de cirque..). Ces divers équipements ont une aire d'attraction bien plus large que le quartier prioritaire et amènent ainsi de nombreux habitants de l'agglomération à fréquenter le quartier.

#### •Créer de l'activité dans le quartier :

Dans le cadre du NPNRU, la perspective d'une installation d'un établissement médico-social dédié à la prise en charge du public vieillissant en perte d'autonomie, contribuerait à cet objectif. De même sera développé l'accompagnement à la création d'entreprises et à l'emploi en veillant à la viabilité des projets notamment par le dispositif Nacre pour les demandeurs d'emploi et le Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes. Pour les jeunes créateurs d'entreprises, un lien sera recherché avec le dispositif « citélab » de la Caisse des Dépôts).

#### •Sécuriser et favoriser le maintien des entreprises du quartier :

Soutenir les entreprises et les associations dans leur évolution et leur développement (poursuivre l'utilisation du Dispositif Local d'Accompagnement pour les structures associatives).

De nombreux artisans notamment du bâtiment habitent le quartier et peuvent rechercher des locaux pour asseoir leur activité. Une étude préalable sera réalisée en début de contrat afin de bien connaître les besoins de ces entreprises (locaux, conseils...).

#### 2.3.2 - FACILITER L'ACCES AU SERVICE DE L'EMPLOI POUR LES PUBLICS :

#### • RENFORCER LE REPERAGE ET L'ORIENTATION DES PUBLICS :

Différents services sont présents sur le quartier au sein de la Maison des Services Publics ouverte depuis juin 2013 : CCAS, services du Conseil général, le PIMM'S, Mission locale, CIDFF, CAF, CPAM... Un travail partenarial et coordonné entre ces structures permet non seulement une offre de proximité pour la population mais également un meilleur repérage des publics non pris en charge. Des actions en ce sens existent sur le territoire, elles pourront être consolidées et développées.

#### LEVER LES FREINS A L'EMPLOI :

Une prise en compte spécifique des freins liés à l'emploi (mobilités, savoirs de base, garde d'enfants, logement, accès aux nouvelles technologies...) est déjà opérée sur le quartier par de nombreuses actions (« Roulez Jeunesse », « Café de l'emploi »...). Ces actions seront cependant renforcées et développées afin d'assurer un accompagnement global des demandeurs d'emploi y compris sur le volet formation.

# • CREER DES PASSERELLES ENTRE LES HABITANTS DU QUARTIER ET LE MONDE DE L'ENTREPRISE :

En 2010, une convention de partenariat pour promouvoir et développer l'offre d'insertion des demandeurs d'emploi « Enjeu 29 » a été signée. Il s'agit de relancer cette action afin de recréer un réseau réactif entre les entreprises et les professionnels de l'insertion sur le quartier par la mise en commun de l'ensemble de leurs outils pour favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à l'entreprise et à l'emploi.

# 2.3.3 - GARANTIR UNE MOBILISATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN FAVEUR DES PUBLICS :

# • MOBILISER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS DU QUARTIER :

Réaliser un suivi précis de l'utilisation des dispositifs (contrats aidés, Emplois d'avenir, Garantie jeune...) et en faire l'analyse quantitative et qualitative avec les acteurs du quartier pour en améliorer l'impact. Avoir une attention particulière pour les publics prioritaires (jeunes, femmes, seniors...) et aussi pour le public masculin de 25-55 ans pour lequel le lien avec les acteurs du territoire apparaît moins conséquent.

Utiliser les projets (renouvellement urbain) comme vecteur d'insertion (clause d'insertion).

# 2.3.4 - PERMETTRE L'ELEVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION ET DE FORMATION :

# • FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU QUARTIER EN DEVELOPPANT L'INFORMATION DE PROXIMITE :

Afin de favoriser une meilleure information sur les opportunités de formation, la Région Bretagne proposera au sein de la Maison des Services Publics des permanences et informations collectives en direction des demandeurs d'emploi, des réunions d'information en direction des acteurs ressources du quartier.

#### • MAITRISER LA LANGUE FRANÇAISE :

Une attention particulière sera portée en direction des personnes étrangères et immigrées concernées par cet apprentissage (importance de la maîtrise des consignes dans les entreprises,...).

#### • RENFORCER LES ACTIONS DE REPERAGE DES JEUNES DECROCHEURS DE LA FORMATION INITIALE :

Concernant les jeunes proches ou en fin de scolarité obligatoire, ce travail est à mener en lien étroit avec l'éducation nationale.

La Maison des Services Publics qui a ouvert en 2013 et qui comprend plusieurs services qui œuvrent dans le domaine de l'emploi et de l'insertion (Mission Locale, ACTIFE, CIDFF ...) constitue une belle opportunité. Ce lieu est un bon moyen pour renforcer le travail en réseau des acteurs et l'accueil des publics. L'impact sur la population devrait être bien renforcé en s'appuyant sur la dynamique des différents acteurs et leurs moyens d'actions, complétés si nécessaire de moyens spécifiques de la politique de la ville.

## 3 - LA GOUVERNANCE DU CONTRAT

### 3.1 - LE COMITE DE PILOTAGE

#### LES MISSIONS DU COMITE DE PILOTAGE :

- Assurer le pilotage politique du projet ;
- Veiller à la bonne mobilisation des politiques ordinaires de l'ensemble des signataires
- Valider les plans d'action ;
- Analyser et débattre des bilans et des évaluations du contrat ;
- Définir les ajustements nécessaires et proposer de nouvelles orientations pour le contrat à partir des travaux de l'observatoire et des analyses réalisées.

#### LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE :

Il est co-présidé par le Préfet du Finistère et le Président de Quimper-communauté

## Il réunit les autres signataires du contrat :

- la ville de Quimper;
- le Département du Finistère ;
- la région Bretagne ;
- la direction départementale de la cohésion sociale ;
- la direction départementale des territoires et de la mer ;
- l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi;
- la direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- le délégué du préfet à la politique de la ville ;
- la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ;
- L'OPAC de Quimper Cornouaille ;
- L'Agence Régionale de Santé;
- La Caisse des Dépôts;
- le Conseil Citoyen.

#### LA PERIODICITE DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE :

Il se réunit, à minima, 1 fois par an.

## 3.2. LE COMITE TECHNIQUE

#### **LES FONCTIONS DU COMITE TECHNIQUE :**

- Préparer les réunions du comité de pilotage...;
- Construire une analyse partagée sur la situation du guartier;
- Favoriser l'élaboration de réponses adaptées aux problématiques identifiées ;
- Garantir la cohérence des projets ou des actions entre les différents domaines ;
- Organiser des points d'étape correspondants aux trois enjeux transversaux ;
- Proposer les programmes d'actions ;
- Animer la mise en œuvre des programmes d'action ;
- Organiser le dispositif de bilan et d'évaluation.

### LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE :

- Les représentants des signataires financeurs permanents du contrat ;
- Le chef de projet de la rénovation urbaine ;
- Le Conseil Citoyen (2 représentants);
- Et selon les besoins, les personnes ressources des différentes institutions.

## 3.3 - LES GROUPES THEMATIQUES

Ils seront construits sur la base des trois piliers du contrat.

La place des groupes thématiques est d'autant plus importante que le contrat se construit en prenant fortement appui sur les politiques ordinaires.

#### **LES GROUPES THEMATIQUES ONT POUR FONCTION DE:**

- Elaborer une analyse partagée s'appuyant sur leur connaissance et les données de l'observatoire et autres ;
- Mettre en œuvre les orientations définies dans le contrat ;
- Construire des programmes d'actions et formuler des propositions au comité de pilotage;
- Faire le bilan des programmes d'actions ;
- Faire le bilan de la mobilisation des politiques ordinaires.

Ils sont composés de techniciens des institutions signataires du contrat et concernées par les différents piliers.

Ils peuvent être complétés par d'autres acteurs au regard des besoins et compétences (autres institutions, associations, conseil citoyen).

## 3.4 - LE CONSEIL CITOYEN

#### LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION

Un conseil citoyen regroupera d'une part des habitants du quartier et d'autre part des associations et acteurs du territoire.

Deux membres du conseil participeront au comité de pilotage du contrat.

Le conseil citoyen pourra se réunir à la Maison des Services Publics ou à la Maison Pour Tous de Kermoysan.

## LA REUNION ANNUELLE DES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE :

Depuis une quinzaine d'année une réunion annuelle des acteurs du contrat de ville se tient. Elle permet une mise à niveau des informations et favorise des échanges. Elle donne aussi les orientations du contrat pour l'année suivante.

## 3.5 - L'INGENIERIE

# <u>LE SERVICE DEDIE AU SUIVI ET A L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE A POUR MISSIONS DE</u> :

- Organiser et animer la mise en œuvre des orientations du Contrat :
- Organiser la mise en place des réunions des groupes thématiques ;
- Aider, conseiller et soutenir les opérateurs mettant en œuvre des actions concourant aux objectifs du contrat;
- Préparer la programmation ;
- Assurer le suivi des études, évaluations, et diagnostics relatifs au contrat ;
- Préparer l'ordre du jour et assurer le secrétariat des instances de pilotage ;
- Réceptionner les dossiers de demande de subvention et en assurer le suivi ;
- Et de manière générale, effectuer toutes les missions pour lesquelles elle recevra une commande du comité de pilotage.

# IL EST COMPOSE PAR UNE EQUIPE DE PERSONNES, INSTALLEES SUR LE QUARTIER A LA MAISON DES SERVICES PUBLICS :

- Un chef de projet ;
- Un adjoint au chef de projet chargé notamment des financements de la rénovation urbaine;
- Un adjoint administratif.

## POUR LA RENOVATION URBAINE: un chef de projet

### 3.6 - L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le présent document fixe le cadre du contrat de ville de Quimper-communauté qui comprend un territoire prioritaire : le quartier de Kermoysan. Au-delà des intentions et orientations opérationnelles mentionnées, un programme annuel d'actions sera élaboré par les partenaires.

#### **PAR LEUR SIGNATURE LES PARTENAIRES:**

- Reconnaissent le présent contrat comme cadre de référence à leur action commune au service de la cohésion sociale et urbaine
- Affirment leur co-responsabilité dans sa mise en œuvre, dans le respect mais aussi la complémentarité des compétences de chacun
- Affirment la nécessité de conduire des démarches innovantes pour prendre en compte des problématiques particulières
- Affirment la nécessité de renforcer encore son partage avec l'ensemble des acteurs du territoire et particulièrement les habitants, et s'engagent à intégrer les évolutions qui en découleront, tant dans les objectifs que dans les modes de gouvernance.
- S'engagent à mobiliser leurs compétences et moyens particuliers au service du contrat, dans le respect des cadres législatifs ainsi que des choix et orientations de leurs instances décisionnelles.

Un plan de travail annuel par pilier sera construit par les groupes thématiques et validé par le comité de pilotage.

La mise en œuvre partenariale du programme d'action annuel sera animée par le comité technique.

# **LES SIGNATAIRES DU CONTRAT**

Quimper-communauté

représentée par son président,

La Ville de Quimper

représentée par son maire

Le Département du Finistère

représenté par sa présidente,

L'OPAC de Quimper Cornouaille,

représenté par sa présidente,

La Caisse des Dépôts et Consignations

représentée par le directeur régional Bretagne

Le procureur de la république près le Tribunal de

Grande Instance de Quimper

L'Etat

représenté par le préfet du Finistère,

La Région Bretagne

représentée par son président

La Caisse d'Allocations Familiales du

**Finistère** 

représentée par sa présidente,

La Caisse d'Allocations Familiales du

**Finistère** 

Représentée par son directeur.

L'Agence Régionale de Santé

représentée par son directeur,

de Agence Régionale de

Pierre BERTRAND

l'Académie de Rennes

représentée par le recteur,